

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

Présents : Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, David VINCENT, Claire DORBEC, Eric CHANTRE, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Patrick GINET, Philippe GROSSIORD, Carole FAYOLLE, Romain BOICHON, Marion BERARD, Noël FAURE, Jean-Marc PALAIS,

Absents excusés : Marion AMBIS, Frédéric AUBERGER, Bastien DOMINIQUE, Gérard FRENEA, Marie-Caroline GARCIN, Marion TISSOT,

Absent : Véronique GOYON, Nathalie GARNIER,

Pouvoir : Marion AMBIS donne pouvoir à Claire DORBEC, Frédéric AUBERGER donne pouvoir à Catherine PAILLAT, Gérard FRENEA donne pouvoir à Suzanne CHANTRE,

Secrétaire de séance : Jérôme LACOSTE-DEBRAY

Heures de début de séance : 19h30

Quorum : quorum atteint

Ordre du jour :

- ⇒ Désignation d'un secrétaire de séance
- ⇒ Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- ⇒ Décisions du maire au titre du L. 2122-22 du CGCT
- ⇒ Désignation d'un secrétaire de séance
- ⇒ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ⇒ Décisions du maire au titre du L. 2122-22 du CGCT
- ⇒ **Délibérations :**
 1. Approbation de la convention de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la CCVL
 2. Autorisation de signature pour l'acquisition des terrains de la desserte forestière du Bouta
 3. Approbation de la convention pour l'utilisation en commun des jumelles cinémomètres
 4. Décision modificative n°3
- ⇒ **Questions diverses :**
 - Rapport d'activités 2021 de la CCVL

1. Désignation du secrétaire de séance

Jérôme LACOSTE-DEBRAY se propose pour être secrétaire de séance. Il est désigné secrétaire de séance.

2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 13 octobre 2022 :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 13 octobre 2022.

Le compte-rendu de la séance du 13 octobre 2022 est approuvé comme suit :

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

3. Présentation du rapport d'activités de la CCVL 2021

Daniel MALOSSE, Président de la CCVL, présente le rapport d'activités 2021 de la CCVL :

- Le plan de mandat de la CCVL a été voté en fin d'année 2021. Il comporte 3 axes principaux : attractivité du territoire, cohésion et transition énergétique et numérique ;
- Travail avec les communes sur le Contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) ;
- Signature d'un contrat PACTE avec le Département du Rhône pour le financement de projets intercommunaux le 9 septembre 2021 ;

- La part la plus importante des investissements 2021 est liée aux travaux de la piscine, de la voirie et des bâtiments. La fiscalité constitue la part principale des recettes (environ 50%).
- Du 12 avril 2021 au mois de février 2022 a été mis en place le centre de vaccination Covid-19 par la CCVL, en partenariat avec la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) des Vallons du Lyonnais. Les élus trouvent que le centre était bien organisé et a joué son rôle en permettant de vacciner les personnes prioritaires comme les personnes âgées.
- Par la Loi, La CCVL est devenue autorité organisatrice de la mobilité (AOM), au 1^{er} juillet 2021 et travaille avec le SYTRAL pour les transports en commun. Une aide à l'achat de vélo à assistance électrique a été versée à 200 foyers modestes en 2021. 9 bornes de recharge électriques ont été mises en place. Le système de paiement de la borne passe par une carte d'abonnement valable sur tout le réseau national.
- La CCVL a continué d'accompagner la mise en place de compostages collectifs ou partagés. Monsieur le Maire interpelle Daniel MALOSSE à propos de la carence en plate-forme de broyage. Cette carence a été mise en avant par la problématique de brûlage de déchets verts des agriculteurs. Les élus souhaitent relancer la CCVL pour qu'au niveau intercommunal la problématique du broyage puisse être approfondie après un travail d'élus incitateurs sur des pratiques utiles. L'idée est de récupérer la ressource issue du broyat.
Daniel MALOSSE dit que le déchet vert est valorisé aujourd'hui par le prestataire de la CCVL, mais que la CCVL pourrait travailler avec un autre prestataire porté par le monde agricole à l'issue d'une mise en concurrence.
Eric CHANTRE précise que le produit issu de la filière agricole est beaucoup plus propre que celui qui ressort de la déchetterie.

Marion BERARD arrive à 20h13 en cours de séance.

Certains matériels peuvent broyer des souches. Pour engager un tel investissement, il faut être certain du volume à broyer et organiser une filière collective à partir de la CUMA, sans passer par des entreprises privées. Il faudrait déjà analyser le volume en déchetterie et également la typologie.

- Pour le secteur jeunesse, la structure locale d'information jeunesse a été mise en place. Le forum des métiers intercommunal a connu un beau succès.
- Après 2 ans de travaux, la piscine intercommunale a été réouverte le 2 novembre. La fréquentation du grand public n'a pas retrouvé son niveau d'avant Covid.
- 79 logements sociaux ont été conventionnés en 2021, dont 6 % de PLS, 60 % de PLUS et 34% de PLAI. Le truck SOLIHA a permis aux personnes âgées et/ou handicapées de découvrir les aides liées aux adaptations de logement et de matériel.
- Début des travaux sur le parc d'activités économique (PAE) de Maison Blanche à Vaugneray, fin des travaux du PAE Les Andrés à Brindas, et inauguration du PAE de Clapeloup à Sainte-Consorce.
- Au niveau du tourisme, partenariat avec l'office de tourisme intercommunautaire et développement des Gnolus qui a permis l'éclosion du géocaching au niveau du Département du Rhône.
- Réouverture du Musée du blanchisseur à Grézieu-la-Varenne. La salle de spectacle L'InterValle a été inaugurée le 4 septembre 2021. Catherine PAILLAT alerte sur le fait qu'il y a confusion entre le festival InterVal et la salle L'InterValle, avec en plus deux élus différents pour cette gestion. De nombreux bénévoles sont présents pour que l'ensemble fonctionne.
- Catherine PAILLAT remercie la CCVL au niveau de la culture et de l'informatique, qui a permis aux médiathèques d'être équipées en tablettes. La dynamique est positive pour l'accès à la culture. Et Monsieur le Maire remercie également la CCVL pour les travaux de la RD311 qui, même s'ils ont pris du temps, ont permis de réaliser une voie sécurisée, qualitative ... David VINCENT remercie le vice-président à la vie économique (Patrick GINET) pour le déblocage de la zone d'activités de la Goyenche ainsi que l'embauche d'un personnel pour redynamiser les centres-bourgs.

4. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

5. Délibérations

<p>Délibération n°2022-052 : Approbation de la convention de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la CCVL</p>

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle la genèse de la taxe d'aménagement et ses conditions d'exigibilité. Il précise que, jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Ce reversement est réalisé à l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de ses compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les 8 communes membres et la communauté de communes des vallons du lyonnais doivent donc, par délibérations concordantes, définir le reversement de taxe d'aménagement communale à l'EPCI. Cette disposition est applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

En se fondant sur une évaluation des charges assumées sur le territoire communal par l'EPCI selon la définition de l'article L331-2 du code de l'urbanisme ainsi que sur le produit de taxe d'aménagement perçu par chaque commune, il est proposé que les huit communes reversent le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la CCVL soit 5 % du produit perçu.

Une convention fixant les modalités de reversement d'une partie de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes sera signée entre chaque commune et la CCVL.

Ce pourcentage peut être revu chaque année. Il faut que l'ensemble des conseils municipaux délibèrent sur ce reversement et approuvent la convention de reversement. Pour Thurins en 2022, ce reversement représentera environ 3 000 €.

Adopté comme suit :

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2022-053 : Autorisation de signature pour l'acquisition des terrains de la desserte forestière du Bouta

Rapporteur : Eric CHANTRE

Eric CHANTRE informe le conseil municipal que les travaux de terrassement de la desserte forestière ont débuté lundi 14 novembre. Il rappelle que l'objectif de cette opération est l'exploitation durable de ces bois, par la sélection des beaux spécimens.

Pour réaliser cette desserte, la commune de Thurins doit se porter acquéreur des parcelles :

- Pour partie : 279 m² à prendre sur la parcelle AO 52
- Pour partie : 479 m² à prendre sur les parcelles AO 55, AO 56 et AO 57
- Pour partie : 807 m² à prendre sur la parcelle AO 8

Les propriétaires concernés, contactés par la CCVL porteur du projet, sont d'accord pour ces cessions qui se feront au prix de 3€ le m², soit un montant total de 4 695€. La commune de Thurins s'engage au paiement des frais d'établissement des actes ainsi que la publication de ceux-ci à la conservation des hypothèques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'achat des parcelles nécessaires, aux conditions ci-dessus exposées.

Adopté comme suit :

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2022-054 : Approbation de la convention pour l'acquisition et l'utilisation en commun des jumelles cinémomètres

Rapporteur : David VINCENT

David VINCENT informe les membres du Conseil Municipal que les Communes de Messimy, Thurins et Soucieu-en-Jarrest ont travaillé ensemble pour l'achat commun d'un radar de mesure de vitesse, appelé également jumelles cinémomètres. Cette mutualisation du matériel permet de réduire les coûts d'achat ainsi que les coûts de maintenance.

L'achat de l'appareil et l'organisation de la maintenance relèvera de la Commune de Messimy avec prise en charge des sommes engagées à hauteur de 1/3 par commune.

Monsieur le Maire précise qu'une convention sera aussi prochainement proposée pour la mise à disposition des 3 policiers municipaux, ce qui leur permettra de travailler ensemble et ainsi de rompre l'isolement qui peut être ressenti sur ces postes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'acquisition et la mise en commun des jumelles cinémomètres.

Adopté comme suit :

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2022-055 : Décision modificative n°3

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'abonder le chapitre 012 frais de personnel. En effet, la situation géopolitique particulière de cette année 2022 a conduit à une hausse de l'inflation et une perte du pouvoir d'achat. Fort de cette situation politique, le gouvernement a annoncé une hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 initialement non prévue. C'est cette situation qui conduit aujourd'hui la commune de Thurins, à l'instar d'autres communes de la CCVL, à prendre cette décision modificative.

Ainsi, il est proposé la décision modificative suivante :

- Chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés : + 25 000 €
- Chapitre 022 dépenses imprévues : - 10 000 €
- Article 611 contrats de prestations de services : - 10 000 €
- Article 6184 versement à des organismes de formation : - 2 000 €
- Article 6238 divers : - 2 000 €
- Article 6226 honoraires : - 1 000 €

Ce débat est l'occasion d'aborder la prospective financière de la commune pour 2023. Le contexte international et la hausse du coût de l'énergie seront très impactants sur le budget 2023 : + 200% sur le coût de l'électricité des bâtiments, + 40% pour le gaz et x2 en éclairage public. Les assurances annoncent également 24% d'augmentation. La commune est en attente des informations de l'Etat sur le bouclier tarifaire.

De fait, à ce jour, la CAF nette prévisible serait d'environ 60 000 € en 2023. Pour rappel, elle sert à financer les investissements annuels. Elle est donc très faible, d'autant que la prospective a été réalisée avec une hausse des bases attendues de 7% sur la fiscalité.

Ainsi, en 2023, il sera demandé à tout le monde de faire des efforts, sur les budgets, sur les consommations...

Au niveau fiscal, il convient de communiquer sur les hausses votées par les syndicats intercommunaux, qui sont répercutés sur les impositions de tout un chacun.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°3 telle qu'exposée ci-dessus.

Adopté comme suit :

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

6. Questions diverses

- Relation SYDER / Enedis : un conseil syndical extraordinaire du SYDER aura lieu le 29 novembre avec les maires et les présidents des intercommunalités afin d'évoquer notamment le contrat de concession arrivé à échéance depuis 2018. La fourniture de l'électricité continue mais un nouveau contrat n'est pas conclu car un désaccord entre le SYDER et Enedis ne se résout pas. Selon le SYDER, signer le contrat engagerait une dette de 200 millions d'Euros, qui impacterait les années à venir. Le président du SYDER a écrit un courrier aux maires pour expliquer ces éléments. Noël Faure la déposera sur Teams.

Il faudrait que le débat du 29 novembre soit contradictoire. Monsieur le Maire va écrire en ce sens au président du SYDER.

Les prix de l'électricité sont actuellement bloqués jusqu'à la fin d'année mais augmenteront beaucoup à partir de 2023.

- Eclairage public : il est proposé de réduire encore la durée d'éclairage le soir afin de procéder à des économies. La commune de Thurins n'étant pas rentrée dans la démarche performancielle et de fait, le coût de réduction des horaires par armoire est de 50 €. Actuellement, le centre bourg 00h30 / 5h30, et le reste 23h30/5h30, et l'éclairage sera désormais éteint à 22h00 jusqu'à 6h00.

Toutes les façades des bâtiments publics, et notamment celle de la salle des sports, seront également désormais éteintes.

- Le déneigement est assuré la semaine par un agent communal. Pour le week-end, à ce jour, il n'existe pas de solution pour déneiger et la commune est en recherche d'une entreprise ou d'un agriculteur pour effectuer ce travail. Pour rappel, la commune est située en zone d'équipement obligatoire des véhicules par un dispositif de neige.
- Voirie : les plantations le long de la RD311 sont faites. L'aménagement de la RD25 sera discuté prochainement en commission voirie.
- Marché de l'artisanat jumelé avec l'animation des commerçants le 8 décembre.
- Les plans sont en cours pour le réaménagement de la mairie. La commune percevra 207 000 € par l'Etat pour la DSIL, et 162 000 € pour le Département, au niveau des subventions. Nous attendons le retour de la Région dans le cadre du Bonus Relance.
- Marc TRANCHAND est de nouveau champion du monde de Jujitsu, pour la quatrième fois.
- Pour les décors de Noël, les bénévoles créent des décors en bois, dont certains pourraient être placés vers le rond-point de la Vallotte sur les bandes enherbées.
- Catherine PAILLAT demande à ce que les élus répondent aux mails envoyés, notamment sur les présences aux réunions et /ou manifestations. Et Monsieur le Maire rappelle que les élus doivent être présents aux manifestations.

- Ce samedi 19 novembre, plusieurs activités sont organisées dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets. Et notamment une fresque pour le climat : jeu scientifique très ludique avec des cartes, proposé aux adultes ; un atelier savon, un stand de l'Alte69 pour les économies d'énergie et un stand par Thurins Destination Durable pour les projets à faire émerger.
Challenge « Mets ta poubelle au régime » qui démarrera en février. Marion Bérard a des retours positifs sur des expériences d'autres collectivités. Accompagnement de 4 étudiants de sup'eco solidaire.
- Commission générale le 7 décembre sur le règlement et le zonage du PLU.
- Claire DORBEC dit qu'il y a de nombreux dossiers (et de plus en plus) dans le domaine social. De nombreux problèmes d'endettement et aussi des maltraitances.
- Bail Réel Solidaire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un rendez-vous avec Rhône Saône Habitat pour la présentation du dispositif de BRS.
- Résidence seniors : les 2 promoteurs ont fourni leur bilan financier de l'opération.

Fin 22h20

Signature du Maire



Signature du/des secrétaire (s) de séance

Jérôme LACOSTE-DEBRAY

